

La répartition des recettes par échelon

- – **Le bloc communal** bénéficierait
 - de l'affectation intégrale de la taxe d'activité économique (5,7 M€)
 - de l'intégralité de la taxe d'habitation
 - des parts régionales des taxes foncières
 - du produit des taxes sectorielles nouvelles
 - d'une part des DMTO toujours perçus par l'Etat, ainsi que de la TASCOT
 - d'un milliard d'euros de dotations complémentaires

- – **Les départements**
 - conserveraient leur part des taxes foncières
 - percevraient les deux tiers de la CVA
 - obtiendraient aussi le transfert d'une part des DMTO et le solde de la TSCA perçus par l'État
 - bénéficieraient de 2,4 milliards d'euros de dotations complémentaires

- – **Les régions** percevraient le tiers de la CVA et 0,4 milliard de dotations complémentaires.

- – **Les organismes consulaires** bénéficieraient d'1,4 milliards d'euros de dotations.